

CHAPITRE V

La Vallée de la Serre

La Serre est une rivière qui, des Ardennes, chemine vers l'Ouest et se jette dans l'Oise, près de la Fère.

Elle coule paisiblement au milieu de peupliers et de marais dans une vallée située au nord de Laon, bordée par des collines peu élevées.

Le nom de la Serre est aujourd'hui connu du monde entier. C'est en effet l'une des lignes de repli sur lesquelles les Allemands comptaient le plus. Il se livra sur ses bords des combats acharnés. Il s'y accomploit des actes d'héroïsme.

Quelle antithèse avec les faits dont nous allons avoir à nous occuper.

Ce sont plusieurs drames particulièrement poignants : L'affaire des Tirailleurs d'Anguilcourt-le-Sars, celle de M. Bogé, le meunier d'Assis-s.-Serre, celle enfin de Valissant, de Crécy-s.-Serre, pour ne citer que les principaux.

Les deux premières affaires mettent en cause la femme Aubert, la famille Tassot, Lobjois, le garde champêtre, Mme Gireaudeau. Nous réunirons en une seule section l'étude de ces inculpés; Mme Lescot, inculpée de la dénonciation Valissant, nous occupera dans une seconde section.

SECTION I. — *Loffroy* Alice, épouse *Aubert*. *Reselle* Georges. *Manet* Marie, veuve *Tassot*. *Tassot* Emile. *Lobjois* Emile. *Ulmet* Marguerite, épouse *Giraudeau*.

Dans ces affaires, il y a deux rôles de tout premier plan : Alice *Aubert* et *Reselle*.

Alice *Loffroy*, épouse *Aubert*, fut, paraît-il pendant l'invasion, l'une des femmes les plus goûtées des cohortes allemandes. Si étonnant que cela puisse paraître, ses conquêtes ne se comptaient plus ; ce furent le lieutenant *Otto Nauck*, le commandant *Rabe*, le capitaine *Maissner*, *Karl*, pour ne citer que les principaux.

Agée de 25 ans, placée paraît-il chez un notaire de *Chauny* comme domestique avec son mari, Alice *Aubert*, s'était retirée dès le début de la guerre chez ses parents à *Beaulieu-les-Fontaines*, à proximité de *Noyon*. Elle n'avait pas tardé à suivre à la *Fère Nauck*, son premier amant boche. Elle y était restée, jusqu'au départ pour la *Serbie* du commandant de la place de la *Fère*, le commandant *Rabe* qui avait pris auprès d'elle la suite de *Nauck*. Elle avait été expédiée sur *Marle*, et l'armistice la retrouvait dans la région de *Fourmies*. Mais c'est *Assis-s.-Serre* qui était surtout le centre de ses tristes exploits.

Alice *Aubert* s'est montrée au moral le monstre le plus répugnant. En voici les preuves : tout d'abord, dès son arrivée à la *Fère*, Alice *Aubert* n'hésite pas, — pour de l'argent, 200 et 800 francs, — à se charger de missions d'espionnage à accomplir en France. Elle y fait deux voyages, l'un par la Suisse, au cours duquel elle ne passe pas la frontière française « volontairement » prétend-elle.

Le second voyage, se fait *viâ* la Hollande, l'Angleterre, *Folkestone* et *Boulogne*. Alice *Aubert* demeure 8 jours à Paris, habite rue *N.-D.-des-Victoires*, à l'hôtel de la Bourse. Elle y vit avec un Espagnol qui revient d'Angleterre. Elle repart par la Suisse. Quels renseignements rapporte-t-elle ? Mystère ! On peut être incrédule et n'ac-

cueillir qu'avec scepticisme son affirmation de n'avoir donné que des renseignements fantaisistes. En s'exprimant ainsi elle ne fait d'ailleurs que rester dans la tradition de tous les espions.

Lorsque Alice Aubert arrive à Assis, c'est avec une recommandation spéciale que nous devons mentionner : « Monsieur le Maire d'Assis, écrit Rabe, Rittmeister, und Kommandant, 7^e Mobile Ettapen Kommandantur, vous êtes chargé de donner à Mme Aubert un logement convenable et le chauffage nécessaire. En outre vous êtes responsable qu'elle reçoive par la commune la nourriture suffisante. »

On prétend qu'elle arrivait largement munie d'argent liquide.

C'est à ce moment qu'Alice Aubert fait la connaissance de Reselle.

Ce garçon, alors âgé de 18 ans, était le beau-fils du maire d'Assis-s.-Serre, M. Tassot, qui devait plus tard trouver la mort dans de tragiques circonstances.

Réselle possède une nature qui devait bien se comprendre avec celle d'Alice Aubert. C'est une brute néfaste. C'est un caractère sournois. Il est méchant, menteur et actuellement il ne cherche qu'à rejeter toute responsabilité sur sa complice. Il y a cependant place pour deux responsabilités.

L'affaire d'Anguilcourt-le-Sars.

Elle se place en février de l'année 1917. Alice Aubert écrit au capitaine Messner, chef de la police de la 7^e Armée, qu'elle a une affaire à lui proposer. Le capitaine Meissner accourt à Assis-s.-Serre, accompagné du policier Thomas. Et là, en présence de Reselle, Alice Aubert après avoir aiguisé l'appétit des deux policiers par l'annonce d'une capture de six tirailleurs, commence tout d'abord par négocier le prix de l'affaire. Ce sera 300 marks. « Il faut que ce soit fait tout de suite, dit-elle, car elle a besoin d'argent. » Elle est si pressée qu'elle

n'accepte qu'avec peine, — on était alors le 7 février — la remise de l'opération au lendemain.

Un détail à noter, Alice Aubert recommande à Thomas de se mettre en civil : « Il ne faut pas attirer l'attention. » Il n'y a pas de soldats allemands à Anguilcourt. Elle tient à sa proie.

Le 8 février Thomas revient à Assis avec une voiture. Il emmène avec lui la femme Aubert, RESELLE les rejoint, mais seulement en dehors du village. Il ne veut pas être vu avec un policier allemand. Tous les trois alors gagnent Anguilcourt.

On s'arrête à l'entrée du village, Reselle est détaché en éclaireur. Il s'enquiert discrètement et il cherche un camarade d'avant-guerre, Adrien Daubenton. Mais celui-ci était à la Fère. Il fallut aller à sa recherche. Thomas voulait encore remettre l'opération. Mais Alice Aubert insistait : « Je n'ai plus d'argent. »

Enfin Daubenton est trouvé. Cuisiné par Thomas et par Alice Aubert il ne pouvait opposer une longue résistance. Il avouait en pleurant qu'il y avait des tirailleurs cachés à Anguilcourt. Et il donnait leur adresse.

Thomas retournait alors à Laon. A la demande de la femme Aubert, il emmenait Daubenton. Il ne fallait pas que celui-ci donnât l'éveil. Les Allemands revenaient habillés en militaires cette fois. Et la femme Aubert demandait même un uniforme allemand pour pouvoir se joindre à eux sans éveiller les soupçons. Quelle mentalité !

Puis, c'était le dernier acte. On se rendait chez le maire, M. Fricoteaux. Avec lui, on allait chez l'hôtesse, Mme Hain. Thomas négociait d'abord, menaçait ensuite : « Nous savons, disait-il, que les tirailleurs ont des armes ; qu'ils se rendent, et ils auront la vie sauve. » Sur ses dénégations, on menaçait de mort Mme Hain et sa famille. Enfin, les tirailleurs, par respect et affection pour leurs hôtes, entendant la conversation, sortaient spontanément de la fausse cheminée où ils avaient été si longtemps dissimulés.

Condamnés à mort le 15 février, Abd el Kader et Ben Tuati, — c'étaient leurs noms — étaient fusillés le lendemain.

Ce n'étaient pas les seules victimes.

M. Fricoteaux, le maire, M. Evrard, l'adjoint, M. Derbois, le garde champêtre étaient condamnés à mort et exécutés en qualité d'autorités responsables. Albert Hain, âgé de 18 ans, condamné à mort, voyait sa peine commuée en vingt ans de travaux forcés ; sa sœur, Marie Hain, jeune fille de 16 ans, avait une année de prison, Mme Delaporte et son fils, les boulangers qui avaient fourni le pain, étaient condamnés à dix et cinq ans de travaux forcés. M. Lucien Chantreux à dix ans de travaux forcés pour ne pas avoir dénoncé ; Mme Fricoteaux enfin à un an de prison.

Seule, Mme Hain mère échappait. Elle était paralysée depuis plus de dix ans.

La femme Aubert avoue. Reselle proteste partiellement. L'unanimité de tous les autres témoins enlève toute valeur à ses dénégations.

Le dossier contient la copie du testament de M. Fricoteaux. Cette pièce dénote une simplicité et une liberté d'esprit devant la mort telles, que nous croyons devoir ici la reproduire intégralement :

« Je soussigné Fricoteaux (Aristide) par ce testament fait avant de mourir, j'informe ma famille que je tiens à ce que mon corps lui soit rendu pour être inhumé à Anguilcourt-le-Sars, etc...

« Maintenant ma pauvre femme et mes enfants je vais vous quitter pour toujours et vous savez si je suis coupable.

« Alors je dis adieu pour vous et pour toute ma famille et les amis, je vous embrasse bien fort de tout cœur.

« Ton mari et votre père qui vous aime affectueusement.

FRICOTEAUX. »

« Vous prendrez M. Cromer pour régler tous vos bons après la guerre, je connais son dévouement, il ne vous le refusera pas; vous leur direz, je mourrai avec mon pantalon de velours et mon gilet et mon paletot de drap et je conserve mes sabots; aussi je vous donne ces renseignements pour que vous puissiez me reconnaître quand vous viendrez me chercher, j'ai remis mon portefeuille et ma monnaie au bureau avec 6 marks et 50 centimes en deux bons.

« Merci à M. et Mme Cromer pour les bons soins qu'ils ont eus pour moi, vous les embrasserez bien fort à mes lieu et place, j'ai une couverture et d'autres effets, je compte qu'on les renverra chez M. Cromer, rue de Hers, Laon.

« Ma chère femme et mes chers enfants, je vous réclame beaucoup de courage et toujours bien vous arranger et quand vous aurez quelques petites difficultés, vous penserez à moi, et cela devra vous suffire.

« Surtout, soyez calmes. Ma chère Clotilde et mes chers enfants, pour la dernière fois, adieu.

« Les 150 francs que M. Lequeux m'a donnés, ça été pour payer le pâtre et les autres 100 francs, ainsi que les 100 francs de M. Félicien, je les ai donnés au garde Derbois, plus 200 que je lui ai envoyés par Vaillée.

« En tous les cas, après la guerre, vous pourrez connaître la vérité, car il y a bien d'autres personnes pour le savoir.

« Ma chère Clotilde, je te réclame d'être très forte, pense que tu as deux enfants et que tu sois avec eux. Aristide, après la guerre, tu conserveras plus de terre en location à personne, quant à Eugène, tu ferais bien de le placer au chemin de fer.

« Ma chère Clotilde, je te donne tout ce que la loi m'autorise à pouvoir faire en ta faveur.

« Laon, le 14 février 1916. (Il s'agit réellement du 14 mars 1916.)

« FRICOTEAUX.

« J'ai dit qu'on porte le peu de linge que j'avais à

la citadelle et une pèlerine, un pantalon, un gilet, le tout en drap et une couverture grise bordée de deux tours gris-blanc et un petit liséré également blanc.

« Ceci est mon testament.

FRICOTEUX. »

Quel exemple, et aussi quelle leçon !

L'affaire d'Assis-sur-Serre.

L'affaire d'Assis-sur-Serre, village à proximité d'Anguilcourt-le-Sars, réunit Alice Aubert et Reselle, quatre nouveaux personnages, la veuve Tassot, son fils Emile, le garde champêtre Lobjois, la femme Giraudeau.

Elle se place immédiatement après l'affaire des Sénégalais.

La femme Aubert fait venir à nouveau le capitaine Meissner et Thomas. « M. Bogé, dit-elle, le gérant du moulin, avait hébergé pendant une nuit un homme et une femme, espions français, déposés par un avion. Il leur avait donné des renseignements et des faux papiers pour Saint-Quentin. C'est Reselle, à qui ils ont demandé où se trouvait la maison de M. Bogé, qui les a guidés jusqu'au moulin » ; et Reselle confirme immédiatement, devant Thomas, la déposition de la femme Aubert.

Mais un seul témoin ne suffit pas au capitaine Meissner. C'est alors qu'intervient la femme Giraudeau. « Elle a vu, dit-elle, entrer les espions chez M. Bogé. »

Le père Tassot, la mère Tassot, le fils Tassot, Lobjois déposent dans le même sens.

Détail à noter : tous les témoins spécifiant que les espions communiquaient par T. S. F.

M. Bogé est donc arrêté le 18 février. Le 6 avril, il passe en conseil de guerre. Il est condamné à la réclusion perpétuelle, « faute de preuves », pour avoir trop nié, lui dit le juge Richter. Et il subit vingt-six mois de forteresse en Allemagne.

L'accusation portée contre M. Bogé ne reposant sur aucun fondement, Mme Bogé ne restait pas inactive

depuis la condamnation de son mari. En mars 1918, elle obtint la revision du procès. L'imposture fut reconnue et il fut établi que si les deux espions étaient descendus à Assis-sur-Sarre, c'est la famille Tassot qui les avait hébergés.

M. Tassot fut condamné à mort et fusillé, sa femme, son fils Emile, Reselle Lobjois, la femme Giraudeau payèrent leurs faux témoignages de peines variant de cinq ans à quinze ans de réclusion.

Et maintenant, revenons en arrière et cherchons à percer le mystère de cette ténébreuse histoire. D'abord, qui étaient ces espions? S'il paraît certain qu'un homme et une femme ont réellement passé une nuit sous le toit de M. Tassot on peut rester sceptique sur la qualité qu'ils s'attribuaient. Il est anormal qu'arrivant dans un village inconnu, ils aient ouvertement avoué leur mission.

En second lieu, quel a été le rôle exact joué par chacun des acteurs? A quel mobile ont-ils obéi, surtout si l'on considère le danger qu'une enquête faisait courir à plusieurs d'entre eux?

Il semble que là, encore, c'est la femme Aubert qui a noué tous les fils de l'intrigue. Elle paraît avoir magistralement su tirer parti des conflits et des rancunes de ce petit village.

Laissant de côté l'immonde Reselle qui suivait aveuglément le sort de sa maîtresse, c'est le père Tassot qui, révoqué de ses fonctions de maire, à cause de son intempérance fait grief à M. Bogé d'une disgrâce dont cependant celui-ci ne semble porter aucune responsabilité. C'est le fils Tassot qui ne pardonne pas à M. Bogé de lui avoir succédé comme secrétaire de mairie. Tous deux lui en veulent peut-être aussi d'avoir eu en sa possession assez de numéraire pour pouvoir fournir à la commune tous les subsides nécessaires. C'est Mme Giraudeau, type idéal de commère haineuse et jalouse de village, qui fera payer des reproches justifiés sur une déplorable conduite privée, et qui, à ce prix, achètera



LIBRAIRIE
ANTOINE



Haut : — RUNTZ ALICE, ÉPOUSE TOQUÉ.

Bas : LAMBERT GABRIELLE, DUBOIS, VEUVE KALTERBACH.
ÉPOUSE VERLON.

le retour de son mari prisonnier. C'est enfin le garde champêtre qui n'arrive pas à conserver son équilibre entre l'ancien maire et le meunier.

Un détail symptomatique de l'état d'esprit de cette bande contre Bogé. Un jour, où une voiture devait conduire à Crécy-sur-Serre, M. Bogé, les Tassot garnissaient d'épingles la sellette du cheval pour provoquer un accident.

Nous ne croyons pas utile d'insister sur la personnalité de chacun de ces comparses.

Ils n'offrent aucun caractère spécial. Ce sont tous des paysans ayant jusqu'alors vécu honnêtement, mariés et pères de famille; mais dont la tête a tourné du fait de querelles de clocher.

Etrange façon de concevoir l'Union Sacrée!

A la demande de son défenseur, nous avons fait examiner au point de vue mental la veuve Tassot :

M. le médecin-major Génil Perrin, commis à cet effet, a, suivant le rapport en date du 21 avril, conclu en ces termes : « Nonobstant un léger degré de débilité mentale, la responsabilité de la veuve Tassot était entière au moment où se placent les faits qui lui sont reprochés. »

Après ces deux drames, combien, quoique cependant déjà de la plus haute gravité, paraîtront effacés les méfaits que la femme Aubert et Reselle ont encore sur la conscience et de les retenir, tout au moins en partie.

Ce sont les dénonciations de Pinart, le boucher de Crécy-sur-Sarre, du soldat Nadaud, recueilli par Cavalier, pharmacien également de Crécy-sur-Serre, de Michel. Nadaud et Cavalier furent condamnés à mort et heureusement graciés.

Les affirmations de Thomas, les divergences de Reselle et d'Alice Aubert sont telles qu'en dépit de leurs dénégations le doute ne paraît pas permis.